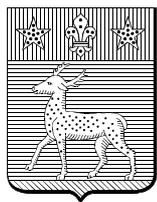


MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 09
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-trois mai à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Mr **André PESCE**, *Maire*

Date de convocation : 16/05/2025

Présents : Mrs PESCE A., HONNORAT J., PELLEGRIN J., FAY E.P. et Mmes BERAUD M., BONNETTY M.,
ALBANO N., OBRADOS A..

Absent excusé : Mr DROGOUL- SPANU D. qui a donné procuration à Mr PESCE A..

Objet: Mise en place d'un règlement intérieur par rapport à la circulation et le stationnement sur la piste des Lunières à Argenton et à la réglementation de toutes activités de plein air en forêt communale

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide la mise en œuvre d'un règlement intérieur par rapport à l'utilisation (circulation et stationnement) de la piste des Lunières et la réglementation de toutes activités de plein air en forêt communale qui devront faire l'objet d'une autorisation.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



AGEDI Dépôt Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/05/2025 004-210400909-20250523-DE_2025_018-DE